

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

Séance du 22 Février 2021

L'an deux mille vingt un et le vingt-deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, et sans public compte tenu de la crise sanitaire Covid 19 sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 15 février 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12  
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Michel PREVOST, Carole THOMAS, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Tiphaine FARGIER,

Excusés : Philippe EUVRARD (procuration à Agnès GUIGON), Catherine LEYNON (procuration à Claire BOMBRUN).

Absents : Sophie ALLEOUD

Tiphaine FARGIER a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Chèques cadeaux de Noël des agents de la Commune d'Alba la Romaine.**

Le Maire rappelle aux membres présents de l'organe délibérant l'octroi par la Commune d'Alba la Romaine, depuis 2013, à ses agents de bons cadeaux pour la fin d'année.

Il propose de reconduire cette disposition et de commander les chèques cadeaux nécessaires à un prestataire d'envergure nationale, en vue de les attribuer aux agents pour des achats de Noël. Par agent de la collectivité, le montant du bon cadeau est de quatre-vingt euros (80 €).

Il précise que tous les agents de la commune d'Alba la Romaine, sont concernés (titulaires, non-titulaires, contractuels) dès lors qu'ils sont présents pour une durée minimum égale ou supérieure à 6 mois sur l'année en cours, peu importe la quotité de temps de travail.

Il précise que ces chèques cadeaux pourront être utilisés auprès de tous les commerçants partenaires du prestataire.

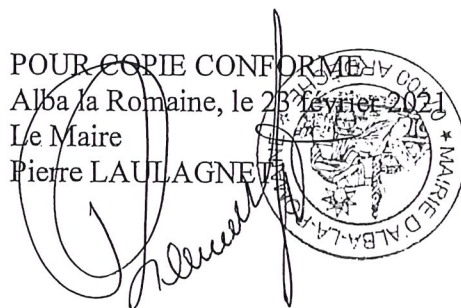
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DONNE** son accord pour que la commune d'Alba la Romaine attribue à ses agents des chèques cadeaux d'une valeur de quatre-vingt euros (80 €) dans les conditions précitées.

**DONNE** pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 22 février 2021

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 23 février 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

26 FEV. 2021